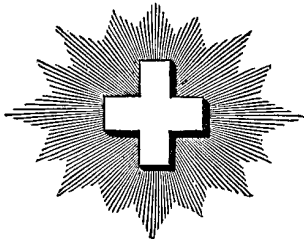


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 2 novembre 1931

Demande déposée: 31 mai 1930, 16 h. — Brevet enregistré: 15 août 1931.

BREVET PRINCIPAL

AMIDA S. A., Grenchen (Suisse).

Montre à seconde indépendante.

L'invention a pour objet une montre à seconde indépendante qui est caractérisée en ce que la roue portant l'aiguille de seconde indépendante est entraînée par un mobile du rouage, par l'intermédiaire d'au moins un renvoi monté sur un levier à l'aide duquel on peut à volonté débrayer ou embrayer le renvoi, ledit levier portant un organe entrant en prise avec la roue mentionnée pour immobiliser cette dernière, dès que le renvoi est débrayé. Cette construction, très simple et peu coûteuse, sera appliquée de préférence aux montres du type Roskopf et permet d'utiliser la montre soit comme chronographe, soit comme compteur de sport, car son mécanisme peut être complété par une aiguille de compteur.

Le dessin ci-joint montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention muni d'une aiguille de compteur.

Le dessin ne représente que les organes nécessaires à la compréhension de l'invention, montés contre la face intérieure de la platine.

Sur la platine 1 est pivotée la roue des secondes 2 qui entraîne une roue dentée 3 disposée au milieu de la platine, par l'intermédiaire d'un renvoi 4 monté sur un levier 5 pivoté en 6 sur la platine 1.

Le renvoi 4 engrène constamment dans la roue 2 et tend à engrener, d'autre part, dans la roue 3, sous l'action d'un ressort de rappel 7 agissant sur le levier 5. Toutefois, si l'on fait pivoter le levier 5 à l'encontre du ressort 7, c'est-à-dire suivant la flèche, le renvoi 4 s'écarte de la roue 3 qui, dès lors, n'est plus entraînée par la roue des secondes 2. La roue 3 est entraînée par la roue 2 à raison d'un tour par minute; elle porte l'aiguille de seconde indépendante 8 et commande une roue de compteur 9 portant une aiguille 10, par l'intermédiaire d'une étoile 11 solidaire d'un pignon 12. Le pignon 12 engrène dans la roue 9, tandis que l'étoile est commandée par une goupille 13 fixée à la jante de la roue 3. Ainsi l'aiguille 9 marque le nombre de tours effectués par la roue 3, c'est-à-dire les minutes, étant donné que cette roue fait un tour en 60 secondes.

Sur le levier 5 est fixée une languette 14 entourant en partie la roue 3 et dont l'extrémité est flexible.

Cette languette a pour fonction de s'appuyer contre la périphérie de la roue 3 et d'immobiliser cette dernière, dès que le renvoi 4 est débrayé à l'aide du levier 5. La languette libère de nouveau la roue 3, lorsque le renvoi 4 est embrayé.

Il en résulte que l'aiguille de seconde indépendante peut être à volonté arrêtée et remise en marche à l'aide du levier 5. Ce levier est relié à un organe de commande, par exemple une targette, un verrou, etc. (non représenté) adapté à la boîte de la montre, mais il est sous-entendu que le levier pourrait être commandé de n'importe quelle manière, soit directement, soit indirectement de l'extérieur de la montre.

En ce qui concerne l'aiguille de compteur 10, elle pourrait être combinée avec un mécanisme de remise à zéro, comportant, par exemple, un cliquet d'impulsion ou un renvoi monté sur une bascule et pouvant agir sur la roue de compteur 9. Ce mécanisme serait commandé soit par un poussoir, soit par la tige de remontoir.

REVENDEICATION:

Montre à seconde indépendante, caractérisée en ce que la roue portant l'aiguille de seconde indépendante est entraînée par un

mobile du rouage, par l'intermédiaire d'au moins un renvoi monté sur un levier à l'aide duquel on peut à volonté débrayer ou embrayer le renvoi, ledit levier portant un organe entrant en prise avec la roue mentionnée pour immobiliser cette dernière, dès que le renvoi est débrayé.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Montre suivant la revendication, caractérisée par le fait que l'aiguille de seconde indépendante est pivotée au milieu du mouvement, sur l'axe d'une roue dentée, commandée par la roue des secondes, par l'intermédiaire d'un seul renvoi monté sur le levier mentionné, ce renvoi engrenant constamment dans la roue des secondes et facultativement, selon la position qu'occupe le levier, dans la roue dentée dont l'axe porte l'aiguille de seconde indépendante.
- 2 Montre suivant la revendication, caractérisée en ce que l'organe supporté par le levier et destiné à immobiliser la roue dont l'axe porte l'aiguille de seconde indépendante, est formé par une languette dont l'extrémité légèrement flexible peut venir s'appuyer contre la périphérie dentée de la roue considérée.

AMIDA S. A.

Mandataire: W. KOELLIKER, Bienne.

